

UNE STRATEGIE, UN PROGRAMME

Chères collègues, chers collègues,

Les universités sont devenues aujourd'hui un enjeu de société, et le seront encore plus dans les années qui viennent. C'était indispensable, mais cela nous rend bien plus sensibles aux évolutions de notre environnement. Seule la CPU peut aujourd'hui agir au nom de notre communauté pour affirmer et défendre le rôle et les valeurs des universités dans notre société.

Pour que la CPU joue pleinement son rôle dans ce cadre, nous devons analyser les défis, proposer des stratégies et nous organiser pour y répondre. Les défis sont fondamentaux, les réponses doivent être innovantes, la méthode participative et construite. Ce sont là les trois volets de la stratégie que nous vous proposons.

Cette démarche repose d'abord sur des principes que nous avons illustrés dans notre texte « La CPU et l'université française ». Elle se traduit aujourd'hui par les analyses et les propositions que nous vous faisons dans le présent document. Si vous nous accordez votre confiance, des stratégies seront élaborées et mises en œuvre sur cette base, de manière collective et participative, car c'est à cette seule condition que les travaux de la CPU pourront être à la fois légitimes, pertinents et véritablement utiles.

Mais au-delà des textes, sachez que nous mettrons au service de la CPU les mêmes valeurs d'engagement, de travail, d'ouverture que nous avons voulues dans nos universités. Car c'est bien là notre objectif : en nous engageant pour la CPU, nous nous engageons d'abord pour vos établissements.

Alain Beretz
Candidat à la présidence de la CPU

Les grands enjeux de la recherche

Un contexte

Les années 2007 – 2010 ont connu un rééquilibrage important entre le rôle des universités et des autres établissements membres de la CPU, et celui des organismes de recherche dans le pilotage de la recherche. Les opérateurs principaux intervenant dans le pilotage de la recherche dans une université ou sur un site d'enseignement supérieur et de recherche sont aujourd'hui les universités et leurs nouvelles formes de coopération.

Ces opérateurs universitaires sont les tutelles uniques des Unités propres de l'université (équipes d'accueil). Ils copilotent les Unités Mixtes de Recherche avec des organismes de recherche ; l'UMR est aujourd'hui la forme privilégiée de ce copilotage. Les organismes de recherche ont vocation à être des opérateurs dont la responsabilité principale s'exerce au plan national et à celui de la coopération européenne.

Des projets

A court terme :

- Complétion et signature d'accords-cadres avec les organismes de recherche, en particulier le CEA.
- Précision des règles de co-décision par les établissements et les organismes en ce qui concerne les UMR (création et fermeture, labellisation d'équipes, affectation de moyens humains et financiers, etc.).
- Suivi attentif des procédures des Investissements d'Avenir, afin d'éviter que les différents appels d'offres à la création de « structures d'excellence » ne bouleversent une structuration du paysage qui commence juste à se stabiliser. En particulier, les Laboratoires d'Excellence doivent fonctionner en mode projet et n'être pas le moyen de dissoudre les UMR. Les périmètres d'excellence des Idex doivent constituer un exemple mobilisateur des structures les plus performantes des sites universitaires d'enseignement supérieur et de recherche imbriquant Universités, Grands Établissements et Grandes Écoles , et en aucun cas en être dissociés sous forme de structures indépendantes.

Entre autres objectifs plus étalés dans le temps, citons :

- Poursuite et développement de l'alliance stratégique entre les universités et les organismes de recherche, en particulier avec le CNRS.
- Montée en puissance de l'influence des universités françaises, à travers la CPU, sur les réflexions, les travaux et les actions des Alliances de recherche.
- Mise en œuvre d'un plan de développement de l'insertion des docteurs des universités dans les différents secteurs de l'activité professionnelle.
- Structuration d'une stratégie universitaire nationale de la valorisation : définition plus précise de la spécificité des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) par rapport aux sociétés nationales de valorisation liées aux EPST, rôle des EPST et des territoires dans les SATT.
- Organisation de la coopération entre la Commission Recherche de la CPU et le réseau des Vice-présidents des Conseils Scientifiques, nouvellement formé.
- Amélioration de la stratégie des universités françaises et de la CPU pour peser avec plus d'efficacité dans les grandes décisions européennes en matière de recherche et de développement.

Les enjeux de l’Emprunt National pour les Investissements d’Avenir

Un contexte

La mobilisation de sommes importantes en faveur de l’enseignement supérieur et de la recherche a été saluée à juste titre par la CPU et son Bureau sortant.

Ce dernier a aussi réagi comme il convenait pour regretter la forme prise par certaines procédures et une tendance perceptible à détourner certains des appels d’offres de leurs cibles universitaires au profit d’autres établissements publics.

Des projets

Le Bureau de la CPU devra rester vigilant sur les procédures d’examen des projets soumis, et de mise en œuvre des différents projets retenus. En particulier, la CPU sera particulièrement attentive à ce que l’aide aux projets lauréats ne soit pas une raison invoquée de désengagement des autres structures et établissements. L’effort consenti devrait au contraire bénéficier, sous des formes diverses, à l’ensemble du tissu national d’enseignement supérieur et de recherche de qualité reconnue et cela sans préjudice des disciplines concernées.

Le Bureau et la CPU agiront aussi pour éviter que la procédure en cours ne soit l’occasion d’une remise en cause non discutée, voire d’un démembrement des structures actuelles fondant l’organisation de l’enseignement supérieur et de la recherche, l’autonomie des établissements selon les dispositions de la loi LRU, les PRES, les Unités Mixtes de Recherche, etc.

Les grands enjeux de la formation

Un contexte

L’Université et les Grands Établissements membres de la CPU enrichissent un savoir qu’ils délivrent aux étudiants dans le but de leur permettre une insertion professionnelle, en accord avec la qualité reconnue de leurs diplômes. L’enseignement supérieur est, par essence, adossé à la recherche ; il est dispensé en grande partie par des enseignants-chercheurs et des chercheurs, et dans des conditions familiarisant les étudiants aux problématiques et aux méthodes de la recherche.

La CPU et son Bureau sont résolus à s’opposer à toute évolution qui interromprait ce lien entre l’enseignement et la recherche. En particulier, ils seront vigilants à ce que la capacité de délivrer des diplômes d’enseignement supérieur ne soit pas reconnue à des structures dépourvues de laboratoires de recherche évalués par l’AERES.

Il n’en demeure pourtant pas moins important de penser la formation comme une arborescence de parcours divers, où savoir académique et professionnalisation se conjuguent. Cette diversité des filières est à même de garantir l’égalité des chances.

Des projets

Plusieurs dossiers touchant à la formation justifient une mobilisation soutenue de nos établissements. Dans les dernières années, la commission de la pédagogie et de la formation continue a pu être consultée sur des questions apparemment techniques sur lesquelles elle a donné son avis. Mais l’essentiel de son travail et de sa réflexion a porté sur de grands dossiers de fond. Quelques-uns, loin d’être clos, doivent faire l’objet de toute notre vigilance dans les tout prochains mois. On citera en particulier :

- la formation des enseignants (voir à la suite le paragraphe « mastérisation »)
- le devenir des IUFM
- les enquêtes sur l’insertion professionnelle, et de manière générale les indicateurs de réussite

- l'apprentissage et l'alternance
- la mise en cohérence des différents systèmes de formation, parallèles ou dichotomiques (classes préparatoires, BTS, DUT...) et la rationalisation des démarches « d'universitarisation » des filières (voir à la suite le paragraphe « Universitarisation des professions de santé »)
- le plan réussite en licence et son financement

À cet égard, il est heureux que le prochain colloque de la CPU (2011) soit consacré au niveau L. Base de notre architecture d'enseignement supérieur et de recherche, il est un enjeu de taille, l'un des lieux où se joue l'attractivité des universités, où se négocie également la difficile transaction entre l'accueil de tous les bacheliers et, au final, leur réussite.

✓ *Universitarisation des professions de santé*

Un contexte

Comme cela est le cas pratiquement partout dans le monde, les différentes professions paramédicales seront peu à peu intégrées au sein de l'Université. Cette évolution apparaît souhaitable : nos établissements revendiquent haut et fort leur mission professionnalisante, ils délivrent déjà de nombreux diplômes d'exercice (en santé, psychologie, droit, etc.), ils sont attachés à la généralisation d'un couplage entre l'enseignement supérieur – y compris cycles courts professionnalisants – et la recherche. De plus, il y a dans une telle évolution la perspective d'une meilleure intégration des professionnels concernés au sein des équipes soignantes.

Cependant, les difficultés associées à l'intégration des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) témoignent de la réalité d'un risque d'instrumentalisation des établissements, réduits au rôle de « labellisateurs formels » d'une formation qui leur aurait échappé et sur laquelle ils n'auraient que peu de prise.

Des projets

Nous rappelons par conséquent les principes suivants auxquels doit obéir le processus d'intégration universitaire des professions paramédicales.

- Les étudiants des professions paramédicales seront inscrits à l'université dans des conditions leur permettant d'accéder, comme les autres étudiants, à différents services et ressources.
- Les nouveaux enseignements impliquant des personnels des écoles et instituts professionnels et les enseignants-chercheurs et hospitaliers de l'université seront validés par le CEVU et le CA.
- Les moyens nouveaux nécessaires à l'intégration de ces nouveaux étudiants à l'Université et au développement de la pédagogie adaptée doivent être apportés aux établissements.
- Le Président d'une Université est garant de tous les diplômes délivrés par son établissement. Il préside par conséquent en titre les jurys chargés d'une telle délivrance.

✓ *La mastérisation de la formation des enseignants*

Un contexte

La CPU, parce qu'elle défend une formation de qualité, s'est impliquée dès le début dans le dossier « Mastérisation ». Cela s'est traduit successivement par sa participation, en 2009, à

la Commission Marois-Filâtre (jusqu'au moment de son autodissolution après publication des décrets) ; par sa volonté de mettre en place un groupe de réflexion inter-conférences (CPU, CDIUFM, CDUS et CDUL) dont les travaux ont été remis aux deux Ministères et rendus publics sous le titre de « Principes et recommandations pour une réforme réussie de la formation des enseignants » (juillet 2009) ; par son travail continu au sein de sa Commission de la Pédagogie en vue de produire un référentiel sur la formation des enseignants, en coordination avec la CDIUFM et le réseau des vice-présidents de CEVU. Ce référentiel a été approuvé par l'Assemblée plénière de la CPU le 16 juin 2010.

Pourquoi la CPU a-t-elle voulu ce référentiel alors même que les universités s'étaient montrées plus que réservées, voire en opposition frontale, par rapport à la réforme ? Parce que ce référentiel s'inscrit dans la suite logique et constructive d'un mouvement de protestation généralisé dont la CPU a été partie prenante tout en n'abandonnant jamais la construction de solutions alternatives. Il répond aussi à un souci de cadrage et de régulation face à la crainte d'une forte diversité des situations entre les établissements universitaires. Il permet enfin d'affirmer la responsabilité de la CPU dans la défense et la promotion d'une formation de qualité et sa volonté de préserver l'intérêt commun des étudiants et de leurs futurs élèves.

Les grandes lignes de ce référentiel s'appuient sur un constat : le schéma d'organisation des concours imposé par les décrets va à l'encontre de ce qu'il était logique de défendre, à savoir un concours et une préparation au concours pleinement intégrés à la formation. Le référentiel affirme aussi la nécessité de construire, pour une université et si possible pour l'ensemble des universités du territoire, une offre de formation lisible et cohérente.

Des projets

La première des préoccupations exprimée par la CPU porte sur la manière dont on concilie formation master et préparation au concours. Le modèle de master exige(ra)it de respecter la diversité des critères de départ : la nature des concours (PE, PLC, PLP), les parcours étudiants et les différentes voies d'accès aux concours et aux métiers. Le référentiel a avancé plusieurs propositions concernant l'architecture des masters qui tiennent compte précisément de cette diversité des parcours et des métiers.

La deuxième préoccupation et préconisation forte est relative à la préparation professionnelle destinée à assurer une véritable entrée dans le métier. De ce point de vue-là, le master doit être conçu comme une formation articulant travail réflexif et expérience de terrain.

La troisième et dernière préoccupation concerne l'année de formation des fonctionnaires stagiaires qui doit être considérée comme une année à part entière du dispositif de formation, s'inscrire dans un continuum de la licence à la première année d'exercice et respecter le principe de l'alternance.

La CPU, à travers ce référentiel et sa diffusion, doit œuvrer en faveur d'une formation professionnelle de qualité. C'est une ambition à laquelle elle ne doit pas renoncer. Dans ce sens, elle doit s'engager à effectuer un suivi et une évaluation de la réforme, voire à proposer une réforme de la réforme.

Les étudiants, vie et épanouissement à l'Université.

Un contexte

Etre étudiant en 2011 n'est pas simple. En tout état de cause, les défis lancés aux jeunes sont plus redoutables que ceux auxquels nous avons à faire face à leur âge. La massification a accru les difficultés matérielles des études (places en bibliothèques ou locaux d'étude, amphithéâtres surchargés, horaires décalés). La crise économique ne les épargne pas, ils sont un nombre croissant à devoir travailler en parallèle à leur cursus. La concurrence pour l'accès aux diplômes est vive, et tous les diplômés ne sont pas, loin de là,

assurés de trouver bien vite un emploi. La conjonction du stress lié aux éléments précédents, du déracinement familial et de phénomènes associés de société a abouti à aggraver la situation sanitaire des jeunes alors qu'ont disparu la plupart des dispensaires étudiants.

Or, les universités sont un lieu où s'éprouve le pouvoir d'une « maïeutique » universitaire, c'est-à-dire où des jeunes femmes et des jeunes hommes issus de milieux divers, parfois en difficulté socio-économique, culturelle et à scolarité moyenne, ont une chance de découvrir la richesse et les potentialités qui les habitent, et ainsi, après un départ plus ou moins laborieux, de faire d'excellentes études. Pour cela, il est essentiel d'assurer des conditions favorables à l'épanouissement individuel de ces jeunes adultes.

Des projets.

Dans le contexte du colloque prévu sur la licence, le nouveau bureau suscitera un approfondissement des réflexions et propositions sur les mesures d'accompagnement indispensables à l'efficacité des initiatives pédagogiques proposées : logements, emplois étudiants aménagés, aide ciblée aux étudiants salariés, création de lieux d'études et de travail personnel, évolution des solutions TICE, etc.

La réflexion devra porter en particulier sur les deux aspects de l'égalité des chances, celui relevant de l'élitisme républicain (détection des étudiants de haut potentiel issus des milieux défavorisés et de la diversité), et celui qui s'adresse à la masse des étudiants à qui l'Université doit s'efforcer d'assurer la meilleure formation et insertion professionnelle possibles.

Un chantier mobilisant les commissions vie étudiante et santé se penchera, avec les CROUS, sur le nouveau contexte de la santé étudiante, et fera des propositions d'évolution du système des SUMPPS/SIUMPPS.

En conjonction avec la commission « Culture et université » dont nous souhaitons la création, et en interaction avec les organisations étudiantes, un échange d'expériences sera suscité entre les cellules ou services de médiations culturelles des établissements et les associations étudiantes/BDE impliquées dans la production et la promotion culturelles.

La vie étudiante est le prélude à une vie citoyenne pleine et responsable. La CPU devra proposer des moyens d'accroître et de reconnaître l'engagement étudiant dans tous les domaines (syndical, associatif, culturel), maillon clé d'une formation ouverte, et condition indispensable à l'excellence citoyenne et collective qu'exige l'esprit public.

Culture et universités

Un contexte

Les plus grandes universités du monde ont naturellement intégré la Culture comme une donnée fondamentale de leur réussite et de leur reconnaissance. Qu'il s'agisse de la culture générale, des formes de l'art, de la culture scientifique, ou même de la citoyenne et politique, la culture contribue à faire de nos universités les plus hauts lieux de transmission, de diffusion et de production culturelles. à attirer les étudiants et à refonder leur image sur leur territoire.

Aujourd'hui, la plupart des établissements universitaires français sont dotés de « missions culture » et/ou d'équipements dévolus à la culture favorisant principalement l'éveil artistique, les pratiques amateurs et le soutien aux initiatives des associations étudiantes. Si leur travail est souvent remarquable, il n'est pas déterminant dans un parcours d'étudiant, ou comme porteur d'une identité culturelle universitaire forte. La culture y est souvent pensée comme accessoire alors même qu'elle devrait être au centre du projet d'établissement.

Plusieurs questions ont été traitées dans le cadre de la mission confiée par la Ministre à notre collègue Emmanuel Ethis :

- Comment organiser sur le long terme l'intégration des mondes de la culture dans l'Université ?
- Comment permettre à la culture scientifique d'éclairer les disciplines littéraires et sociales, et à la culture des humanités d'éclairer les disciplines scientifiques ?
- Comment installer une culture de l'université dans les mondes de la culture et des arts ?
- Comment définir la place des artistes dans nos universités ?
- Comment penser la culture pour qu'elle devienne un facteur dynamique d'innovation dans la recherche scientifique en général ?
- Comment la culture peut-elle jouer un rôle de facteur d'intégration international dans nos établissements ?
- Comment la culture scientifique valorisée dans le monde social peut-elle inciter de nouveaux étudiants à retrouver le chemin des filières scientifiques ?
- Comment les productions culturelles de l'université peuvent-elles contribuer aux rayonnements national et international de la France ?
- Comment la culture à l'université peut-elle devenir un moyen de maîtriser des langages d'ouverture multiples au monde et à la société ?
- Comment la culture peut-elle favoriser l'acquisition de valeurs sensibles qui fondent la femme et l'homme modernes dans ses dimensions citoyennes, écologiques, sportives et laïques ?
- Comment permettre à la France, grâce à une université tournée vers l'Europe et le monde, d'occuper de nouveau un rôle de leadership mondial dans le cadre de ses industries culturelles et de ses productions artistiques ?
- Comment enfin, redonner une place à l'Université française dans notre imaginaire social et travailler à la construction d'une représentation de l'Université comme lieu de formation privilégié pour l'individu ?

Des projets

Ces questions sont intimement liées les unes aux autres et établissent les ambitions qui doivent être les nôtres pour redéfinir le lien entre culture et université. Il sera nécessaire de prendre également en compte les grands objectifs sociaux liés à la réalisation de l'étudiant en tant que citoyen. Pour cela, il sera nécessaire de s'appuyer sur les mutations du monde

contemporain liées à une société numérique, tournée vers le développement durable, mais également en prise avec la culture portée par les mondes du sport.

Cinq axes de travail pourront donc être envisagés dans le cadre des travaux de la CPU dans les deux ans à venir, et développés dès janvier dans un séminaire inaugural organisé par quelques membres de la commission Culture et université :

1/La question des diplômes Enseignement Supérieur/Ministère de la Culture et de la communication (en lien avec la commission pédagogie)

2/La question d'un cadre de collaboration entre les deux ministères pour accompagner les missions culture et les réseaux culturels des universités (en lien avec la commission vie étudiante)

3/La question de la place de la culture dans les projets d'établissement (en lien avec la commission des moyens)

4/La question des recherches sur la culture et des industries culturelles et la représentation de la culture scientifique (en lien avec la commission Recherche)

5/La question de la représentation de l'Université française et des universités, mais aussi des grands établissements dans les mondes de la culture et des médias (en lien avec le Bureau de la CPU)

Bien entendu la question de la culture et de l'enseignement supérieur doit être pensée en lien avec tous nos établissements en tenant compte de l'expérience de ceux qui ont déjà mis la culture au centre de leur projet, que ce soit sur le plan de la vie étudiante, de la recherche ou de la culture internationale.

Politique internationale

Un contexte

La mobilité des enseignants et des étudiants entre les différentes universités est consubstantielle au développement du réseau et de l'idéal universitaires. Les universités autonomes s'inscrivent bien entendu dans la continuité de cette vision.

Une grande partie de cette politique est clairement du ressort de chaque établissement autonome ; la CPU doit agir en appui de ces initiatives et favoriser la construction d'un système d'échanges internationaux visible et efficace, au service de nos missions fondamentales et du rayonnement des universités françaises.

Des projets

Au niveau européen, la CPU, en s'appuyant sur la CORIE et les commissions de la vie étudiante et de la pédagogie, doit s'efforcer d'accroître le flux des échanges en particulier de type ERASMUS ou Marie Curie. Un effort spécifique doit être consenti pour augmenter le flux sortant.

Au niveau académique et au niveau règlementaire, nous devons aujourd'hui penser et agir à l'échelle européenne. La CPU doit mieux faire bénéficier l'EUA de la richesse de ses réflexions et de la lucidité de ses propositions. Aujourd'hui moins présente sur ce terrain que les organisations de certains autres pays, elle doit activement contribuer à la définition des priorités européennes en matière de recherche et d'enseignement supérieur, par son action de lobbying à l'EUA, au CLORA et dans d'autres organisations internationales.

Au niveau mondial, la qualité des universités se manifeste par leur attractivité pour des étudiants venus du monde entier. Parmi les facteurs de cette attractivité, les conditions d'accueil, l'aide à l'installation et au logement, l'insertion facilitée dans la vie des établissements constituent, à côté de la qualité de la recherche et de l'enseignement, des

paramètres importants. La CPU devrait prendre l'initiative d'une réflexion aboutissant à l'adoption d'une charte-cadre de ces conditions d'accueil.

La coopération internationale implique également une mutualisation pédagogique qui peut prendre plusieurs formes : structures d'enseignement délocalisées, co-diplômation, délocalisation de diplômes... Chacune de ces formes de partenariat comporte des pièges dans lesquels il convient de ne pas tomber afin de garantir la réputation de l'Université française. La CPU, en s'appuyant sur la CORIE et la commission de pédagogie, doit lancer une réflexion aboutissant là encore à une charte-cadre définissant les critères et conditions à respecter pour assurer la qualité, la crédibilité et le succès de ces partenariats.

Des partenariats renouvelés et équilibrés

Un contexte

Les universités, chaque jour plus profondément ancrées dans la société et dans leur territoire, voient leurs missions de plus en plus dépendantes de nombreux partenaires non académiques. Ces partenariats peuvent être de nature stratégique ou financière ; ils peuvent aussi concerner des questions d'aménagement du territoire, des aspects culturels ou des grandes questions de société. L'autonomie des universités fait qu'un grand nombre de ces partenariats sont aujourd'hui du ressort individuel des établissements. Le rôle de la CPU doit être d'aider à fixer un cadre réglementaire, voire éthique, à ces partenariats, cadre qui aidera chacun à développer sa propre politique. La CPU devra, en continuité avec le travail du Bureau sortant dans ce domaine, être l'interlocuteur des organisations nationales (organisations patronales ou syndicales, régions, départements ou municipalités, agences etc.) ; ce dialogue peut conduire à la signature d'accords cadres fixant une stratégie commune.

Des projets

Le rôle des collectivités, et en particulier des régions, est aujourd'hui essentiel dans la dynamique des universités. La CPU doit continuer à soutenir toutes les démarches visant à ce que le partenariat avec les régions soit équilibré et cohérent avec les objectifs fondamentaux de nos établissements.

La CPU doit continuer à faire entendre la voix des universités dans certains grands débats de société au niveau national. Les universités ont toute légitimité à porter un avis motivé sur ces sujets, qui s'alimente à nos valeurs fondamentales. Nos établissements doivent être les vitrines des expérimentations avancées dans ces domaines : développement durable, égalité des chances, respect des diversités.

La CPU doit défendre le rôle des universités dans la mise en œuvre d'une stratégie active de culture scientifique et technique, qui doit être organisée au plus près du terrain. C'est une condition essentielle pour contrer la désaffection pour les sciences, mais aussi pour que nos établissements soient le lieu privilégié du débat citoyen autour des questions pour lesquelles nous avons une compétence légitime (voir aussi le chapitre *Culture et universités*)

La CPU doit soutenir des démarches innovantes en termes d'insertion professionnelle des étudiants. Ce sujet pourrait faire l'objet d'un travail conduisant à l'un des livres blancs qui structureront notre activité de prospective.

Les restructurations du paysage universitaire et la gouvernance

Un contexte

Depuis 2006, les réaménagements ou bouleversements du paysage d'enseignement supérieur et de recherche français s'enchaînent sans discontinuité : PRES, RTRA/CTRS, fondations diverses, Loi LRU, plan campus, fusions d'universités, « périmètre d'excellence » des Idex de l'Emprunt National, etc. Aujourd'hui les procédures de cet emprunt insistent toutes sur la nécessité d'une « évolution de la gouvernance » de nos établissements dans le sens des propositions du rapport Aghion. Le souhait a même été émis d'une transformation plus radicale qui verrait une dissolution des universités au sein de PRES évoluant eux-mêmes vers une structure de Grands Etablissements auxquels ne s'appliqueraient pas les dispositions de la loi LRU. Tout cela se déroule dans un contexte où toutes les universités n'auront accédé aux Responsabilités et Compétences Élargies qu'en 2012.

Des projets

La CPU et son Bureau doivent poursuivre les réflexions engagées lors du séminaire du 18 novembre 2010 et s'efforcer de rédiger un « livre blanc » consacré à ces questions de regroupements et de modifications de la gouvernance des établissements. Notre analyse actuelle est que certes, aucune évolution n'est taboue et que le mouvement de construction de larges ensembles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche comporte de nombreux aspects très positifs. Cependant, les universités sont dans leur ensemble attachées aux principes de l'autonomie et demandent à ce qu'ils soient respectés (voir à la suite le paragraphe « Pôles universitaires de proximité »)

Elles insistent aussi pour qu'un bilan puisse être tiré des évolutions actuelles avant que d'en envisager de nouvelles, par bien des aspects en contradiction avec la Loi LRU. Les candidats au Bureau de la CPU sont attachés à ce que les communautés universitaires elles-mêmes soient étroitement associées aux changements en cours et en conservent un pilotage effectif, cela dans un esprit de large ouverture vers la société, les territoires et les milieux socio-économiques.

Les pôles universitaires de proximité

Un contexte

Dans les dernières décennies, ont été créées, en région comme en Île-de-France, un certain nombre d'universités (notamment dans le cadre du Plan Universités 2000), souvent nées de la volonté d'un territoire. Leur mission essentielle, en phase avec de nouveaux enjeux de société, était à la fois de répondre à des besoins de proximité et d'innervation territoriale et de désengorger les "grosses" universités (surtout parisiennes). Souvent pluridisciplinaires (avec ou hors santé), elles ont su parfaitement remplir leur rôle d'ascenseur social en facilitant l'accès à l'enseignement supérieur à des générations de jeunes qui y aspiraient et en développant le plus souvent des modèles innovants en termes d'offre de formation et de pratiques pédagogiques. En particulier, elles se sont très tôt engagées dans la voie de formations professionnalisantes. Dans le même temps, ces universités, soucieuses comme les autres de recruter des enseignants-chercheurs de qualité, ont identifié et construit un certain nombre de niches d'excellence en recherche, qui sont souvent reconnues nationalement et internationalement. Si certains établissements sont le résultat du

démembrement de grandes universités régionales, d'autres, en revanche, constituent des pôles autonomes qui ont su développer des spécificités.

Or la crainte est vive aujourd'hui que ces universités de plein exercice, qui déclinent une offre LMD complète et attractive et qui ont su s'imposer dans le domaine de la recherche scientifique, ne soient réduites à de simples Pôles Universitaires de Proximité (PUP) et par conséquent cantonnées à la Licence et déconnectées de la recherche. Cette crainte de cloisonnement se fonde, d'abord, sur les récents propos de la Ministre, lors de la présentation du budget 2011 : « En même temps que nous cherchons à faire émerger des pôles universitaires à visibilité mondiale, nous souhaitons consolider les pôles universitaires de proximité ». Mais elle se fonde surtout sur les différents appels à projets des « Investissements d'avenir » qui laissent pressentir une forte concentration des moyens sur quelques pôles d'excellence et font ainsi appréhender une fragilisation de l'équilibre national.

Des projets

La CPU doit rester attentive à ce que ne soient pas créés des collèges universitaires où le L serait séparé du M et où la formation ne serait pas adossée à la recherche. Ce n'est pas défendre un égalitarisme sclérosant, c'est au contraire reconnaître que l'une des forces et des richesses de l'enseignement supérieur réside précisément dans la diversité et la complémentarité des établissements qui la composent. Mais si la concurrence, à entendre comme une saine émulation, ne doit pas être considérée comme un mal, elle ne doit pas conduire en revanche à un système à deux vitesses d'où serait absente la solidarité entre membres. Toute fragmentation de l'enseignement supérieur reviendrait à nier l'évidence : la chance de l'université réside dans la mixité de ses acteurs, de ses cycles de formation et de recherche, des champs du savoir qui y sont proposés.

Le défi des moyens

Un contexte

Le financement et les moyens qui sont affectés aux établissements sont au cœur de notre fonctionnement. Les modifications importantes qui ont été opérées depuis 2007 sont une réelle révolution. Le système SYMPA et le passage des universités aux RCE ont profondément bouleversé le mode de financement des universités, introduisant des crédits globalisés et des marges de manœuvre inédites. Ceci s'accompagne de responsabilités accrues, les décisions que nous prenons vont impacter durablement les finances de nos établissements. Nous avons donc besoin de clarté, de stabilité et de visibilité pour orienter nos politiques.

Il n'est pas possible de connaître des révolutions sur nos moyens tous les ans, car nos politiques nous engagent sur des périodes longues. Il est donc nécessaire de réfléchir collectivement à la cohérence et à la soutenabilité à long terme des mécanismes de financement. Nous devons donc accompagner et même devancer les bouleversements à venir, sur la base des valeurs que nous défendons. Le défi pour la CPU est de se positionner de manière crédible et compétente, et de ne pas faire des moyens un sujet exclusivement technique, mais bien la traduction d'une politique de mise en œuvre de nos missions fondamentales.

Des projets

Maitriser les nouveaux systèmes de financement : les moyens nouveaux dégagés par l'Emprunt national pour les Investissements d'Avenir doivent être mis au service de projets nouveaux, sans masquer un désengagement parallèle du soutien aux établissements.

Proposer des évolutions du système de dotation. Il est illusoire de penser que nous pourrions traiter les universités avec un modèle unique. Il est donc temps de réfléchir à un modèle qui ne considère pas que toutes les universités sortent toutes du même moule. La CPU doit relever le défi de conjuguer respect de la diversité et nécessaire solidarité.

Faire évoluer le modèle de dotation des moyens :

L'actualisation de la masse salariale. Ce dossier ne peut pas avoir une réponse ponctuelle et individuelle. Nous devons faire des propositions permettant d'avoir une visibilité sécurisée des variations de notre masse salariale. Les mesures prises et annoncées par l'État doivent être prises en charge intégralement par l'État, les universités prenant bien sûr à leur charge les effets des décisions qu'elles prennent. La dérive de la masse salariale, qui représente près de 75% de notre budget, peut conduire à des blocages de fonctionnement.

L'intégration de la masse salariale dans l'attribution des moyens. Cette intégration, dans le modèle d'attribution des moyens est inévitable, et dans la logique LRU. A la différence du fonctionnement, où il est possible de faire des économies, les ajustements de masse salariale (en baisse) auront, si le modèle n'est pas bon, des conséquences dramatiques sur nos établissements, car l'ajustement en personnel n'est pas facile, voire impossible. La CPU doit se positionner sur le plan politique et non technique sur ce problème.

Accompagner la dévolution du patrimoine. La dévolution du patrimoine, même facultative, est en marche et va se faire pour trois universités. A partir de ces trois expériences, la CPU se doit d'aider à construire une doctrine sur ce sujet. Les principaux points sont l'évaluation de la dotation financière et des modalités d'actualisation. Les enjeux, à long terme, sont de pouvoir assurer correctement l'entretien du patrimoine et les rénovations lourdes.

Lancer la réflexion sur les ressources propres

La CPU doit mener un travail de fond pour rationaliser le discours sur les ressources propres, présentées quelquefois de manière simpliste comme la solution à tous nos problèmes (fondations, droits d'inscription, contrats...); elle doit être force de proposition dans ce domaine, dans un cadre global et réaliste qui tienne directement compte de valeurs de service public que nous défendons.

Moderniser la gouvernance et le pilotage des établissements : Piloter l'évolution du dialogue de gestion, la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes.

Une politique de ressources humaines responsable

Un contexte

La déconcentration de la gestion des personnels « État » et notre responsabilité accrue qui est la nôtre sur la masse salariale va nous obliger à renforcer nos capacités d'action sur ces domaines qui étaient traditionnellement les parents pauvres des universités.

La question de la précarité et des personnels contractuels nécessite un traitement au niveau de la CPU, qui doit assurer la liaison avec le ministère et les organisations syndicales. S'agissant du rapport entre les personnels fonctionnaires et les personnels contractuels, et, au sein des personnels contractuels, de la place de la « précarité » et de son traitement, il y a probablement autant de modèles que d'universités. La CPU et la commission des moyens doivent à se pencher sur ces questions et assurer une interface avec le ministère et avec les organisations syndicales.

Des projets

La CPU, va devoir, en tant que représentant des employeurs, se positionner dans le dialogue social et ce à deux niveaux :

- concernant les fonctionnaires, avec l'intégration des mesures prises par l'Etat dans l'évolution de la masse salariale),
- concernant les contractuels , avec une réflexion sur un « guide de bonnes pratiques » sur les conventions collectives, etc..

Les principaux chantiers seront :

- Proposer un schéma cohérent sur la déprécarisation et les contractuels, sur la création d'emplois, sur les contractuels enseignants-chercheurs.
- Suivre les travaux que l'IGAENR doit engager en matière de politique des RH sur :
 - politique indemnitaire
 - masse salariale et marges de manœuvre
 - référentiel des enseignants-chercheurs

L'université et ses IUT, les IUT et leurs universités

Un contexte

Les Instituts Universitaires de Technologie ont été créés en 1966. Prévus à l'origine pour constituer un cycle court d'études technologiques sanctionnées par un diplôme à Bac + 2, les IUT ont profondément évolué. Ils sont aujourd'hui des composantes sélectives dont la majorité des étudiants préparent un diplôme de licence professionnelle à Bac +3, voire pour près de 50% dans certains IUT poursuivent en Master, certains en Doctorat. Dans ce cas, l'IUT peut être assimilé à un premier cycle sélectif et aménagé du cursus LMD.

En phase avec cette évolution, la proportion des enseignants-chercheurs parmi les enseignants des IUT s'est notablement accrue. De tels enseignants-chercheurs mènent leurs travaux de recherche dans des unités de recherche de l'université ou des unités mixtes de recherche universités/organismes. C'est dire combien il apparaît aujourd'hui impensable d'imaginer un développement des IUT hors de l'université.

A l'inverse, l'expérience pédagogique des IUT, celle de l'apprentissage et de l'alternance, de l'enseignement en petite classe, du souci précoce de l'information sur les métiers et de la préparation à l'insertion professionnelle, sont un atout considérable pour les universités qui y puisent souvent des inspirations afin d'améliorer l'enseignement en premier cycle et l'efficacité de l'insertion professionnelle.

Des projets

Par conséquent, tout milite en faveur d'une relation confiante et dépassionnée entre l'université et ses IUT, les IUT et leurs universités. La CPU doit favoriser et consolider cette relation. Le dialogue de gestion fondé sur ces principes et formalisé dans un contrat d'objectifs et de moyens soucieux des équilibres, doit permettre aux IUT de poursuivre et d'amplifier leurs missions, dans le double souci de leur spécificité et de l'apport aux projets globaux de l'université.

La CPU, un outil au service des universités

Un contexte

La CPU doit représenter toutes ses organisations membres et débattre de l'enseignement supérieur dans son ensemble. La CPU doit défendre l'intérêt général de ses membres, tout en tenant compte de leurs différences et de leurs complémentarités.

La CPU doit défendre le principe de l'autonomie des universités, exercée dans le cadre de l'accomplissement d'une mission de service public, contre des logiques administratives et politiques qui ne seraient pas fondées sur une évaluation impartiale des processus en cours et de leurs résultats.

La CPU doit rester vigilante sur les questions de gouvernance au moment même où la mise en place de superstructures – encouragées par les récents appels à projets des « Investissements d'avenir » - pourrait déstabiliser les structures mises en place, parfois à grand peine.

La CPU doit rester attentive au maintien des ressources des universités. La stagnation de la DGF pour le budget 2011 et la non compensation des charges salariales (point d'indice, CAS pension) font peser un risque majeur sur la santé financière des établissements. Les moyens nouveaux dégagés par l'Emprunt national pour les Investissements d'Avenir doivent être réellement mis au service de projets intégrés d'enseignement supérieur et de recherche. Ils ne doivent pas s'accompagner d'un désengagement parallèle de l'État de son soutien aux établissements, en particulier ceux qui ne sont pas directement éligibles à l'Emprunt national.

Réunis au sein de la CPU, les président(e)s sont les représentant(e)s de leurs établissements. La CPU est à ce titre une instance justifiée à s'exprimer au nom des universités françaises. Elle assure la promotion de leurs valeurs et défend leurs intérêts conçus comme les moyens nécessaires à la conduite de leurs missions.

La CPU se doit de rester l'interlocuteur privilégié du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et des autres ministères.

Des projets

Une communication transparente, un travail partagé

Nous nous engageons à communiquer aux membres de la CPU toutes les informations provenant des tutelles, en refusant bien entendu de n'être qu'un intermédiaire passif en ce domaine.

Dans un esprit de collégialité, nous devons nous appuyer sur les présidents et vice-présidents des commissions, sur les membres du CA mais aussi sur quelques présidents volontaires, susceptibles de se voir confier des missions spécifiques et autres délégations.

Enfin il convient de renforcer le rôle de l'équipe permanente, des consultants, et d'envisager de faire appel à d'anciens présidents d'université, si leurs successeurs en étaient d'accord.

Être force de proposition sur les grands enjeux

La CPU doit élaborer des réponses collectives aux questions que, dans leur diversité, se posent les établissements. Cela suppose un travail transversal des commissions et un travail solidaire des chargés de mission. Nous proposons que la CPU, sur cette base, produise au moins deux livres blancs par an sur les grands enjeux de l'université. La séance plénière mensuelle doit être le lieu d'arbitrage des conclusions de ces contributions. Le colloque annuel sera ainsi alimenté de travaux préparatoires qui en renforceront l'importance et la visibilité. Le choix du thème de ce colloque devra faire l'objet d'un large débat au sein de la CPU.

Mieux répartir les tâches avec l'AMUE

L'AMUE doit retrouver son rôle d'agence de mutualisation, mais aussi de services et de formation, la CPU et ses instances devant se concentrer avant tout sur les éléments stratégiques et d'orientation

Ce programme et ces propositions, nous les avons élaborés en tenant compte d'éléments contextuels extrêmement prégnants, à la lumière des principes intangibles que nous avons énoncés dans notre premier texte et, enfin, forts du désir d'être à la fois prospectifs et efficaces. Nous n'avons pas tenté d'être exhaustifs ; nous avons plutôt fait le choix assumé de privilégier les dossiers dont l'acuité et l'urgence s'imposent à nous tous et exigent des réponses concertées.

Nous disons à nouveau la volonté qui est la nôtre de nous mettre au service de notre Conférence et d'en faire le lieu d'un débat approfondi qui s'épanouisse dans l'action commune.

Alain Beretz

Jean-Paul Caverni

Françoise Moulin-Civil